

Publié le 20 avril 2016

Marchés publics : rendez-vous le 3 mai

Les autorités françaises ont récemment achevé le travail de transposition des directives 2014/24/UE et 2014/25/UE relatives aux marchés publics. La Fédération propose aux Epl et leurs partenaires une journée d'information le 3 mai qui analysera l'impact de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application sur les nouvelles règles des marchés publics.



[L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015](#) et son décret d'application bornent la nouvelle frontière de la commande publique. Un mélange de déjà-vu et de nouveautés en constitue la trame. Quels changements notables ? Jusqu'où et sur quels items les acheteurs publics resteront-ils en terrain de connaissance ? Quelles nouvelles opportunités juridiques à maîtriser ?

Toutes ces interrogations derrière lesquels se jouent d'importants **enjeux** pour les Epl font l'objet d'une grande journée [Epl expertise le mardi 3 mai à Paris](#). Le département des affaires juridiques de la Fédération avec le concours des cabinets [Adamas](#), [Caradeux](#), [Seban](#) et [SW](#) aborderont les points suivants :

- les champs matériel et organique des marchés publics,- les exclusions du **droit des marchés**, - de la définition des besoins à la passation du marché,- les nouvelles règles d'exécution,- les marchés possibles dans l'**aménagement** et la **construction**, - l'innovation : partenariats et marchés globaux,- les marchés des **entités adjudicatrices**, - les marchés particuliers : **services juridiques** et **services financiers**.

Epl expertise Marchés des Epl et des collectivités : tout sur le nouveau corpus juridique
Mardi 3 mai 2016 Palais Brongniart, Paris 2eM° Bourse (ligne 3)

Programme et inscriptions [ici](#).

À télécharger

- [prog+plan+bulletin MARCHÉ EPL COLLECTIVITÉS.pdf](#)

Par Hervé LE DAIN